

**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA MAISON DE L'INTERCOMMUNALITE
DE HAUTE-TARENTEAISE**



DATE DE CONVOCATION : Le 3 Juin 2010

NOMBRE DE DELEGUES TITULAIRES EN EXERCICE : 20
NOMBRE DE DELEGUES TITULAIRES PRESENTS : 14
NOMBRE DE DELEGUES ABSENTS
- **AYANT DONNE POUVOIR :** 3
- **REPRESENTES PAR UN SUPPLEANT :** 0

Le Mercredi 16 Juin 2010 à 19 heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Tignes, sous la présidence de Monsieur Daniel PAYOT.

ETAIENT PRESENTS : Messieurs Damien PERRY, Daniel PAYOT, Mathieu FOURNET (Bourg-Saint-Maurice)
Monsieur Gilles FLANDIN, Madame Odile FOURNIER (Les Chapelles)
Madame Olga SAVIGNAT (Montvalezan)
Monsieur Raymond BIMET (Sainte-Foy-Tarentaise)
Monsieur Jean-Louis GRAND (Sééz)
Messieurs Gaston PASCAL-MOUSSELARD (de la délibération n° 2010-37 à la délibération n° 2010-46), Robert PASCAL-MOUSSELARD, Albert REVIAL (Villaroger)
Messieurs Olivier ZARAGOZA, Hervé GENET, René BARD (Tignes)
Monsieur Marc BAUER (Val d'Isère)

ETAIENT EXCUSES : Madame Dominique HYVERT-PELLEGRIN (pouvoir à Monsieur Mathieu FOURNET)
Monsieur Jean-Claude FRAISSARD (pouvoir à Madame Olga SAVIGNAT)
Monsieur Gérard MATTIS (pouvoir à Monsieur Marc BAUER)

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Odile FOURNIER

Accusé de réception en préfecture	
073-247300254-20100616-2010-42-DE	
Date de signature : 21/06/2010	Approbation du marché et autorisation donnée au Président de signer le marché de
Date de réception : 21/06/2010	prestataire de lavage et de désinfection de conteneurs semi-enterrés sur le canton
	de Bourg-Saint-Maurice

**N° 2010-42 - APPROBATION DU MARCHÉ ET AUTORISATION
DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LE MARCHÉ DE PRESTATION
DE LAVAGE ET DE DESINFECTION DE CONTENEURS SEMI-
ENTERRES SUR LE CANTON DE BOURG-SAINT-MAURICE**

Rapporteur : Monsieur Hervé GENET

Monsieur le Vice-président rappelle l'objet du marché et qu'une publicité a été insérée le 05 mars 2010 sur la plate forme dématérialisée des marchés publics, au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics ainsi qu'au Journal Officiel de l'Union Européenne. La date limite de remise des offres était fixée au 7 mai 2010 à 12h00.

Quatorze candidats ont retiré un dossier et cinq plis ont été reçus et ouverts lors de la première commission d'appel d'offres qui s'est tenue le lundi 31 mai 2010 à Val d'Isère à 18 h00.

Les critères d'appréciation ont été fixés comme suit dans l'avis d'appel public à la concurrence :
Critère technique : 60 %
Critère prix : 40%

Lors de sa réunion du 07 Juin 2010 à Saint Foy Tarentaise, la Commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer le marché à la Société POLLUNET dont l'offre est économiquement la plus avantageuse.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le marché à bons de commande sans mini maxi à intervenir avec la Société POLLUNET pour la prestation de lavage et de désinfection de conteneurs semi enterrés sur le canton de Bourg Saint Maurice. Il est également proposé d'autoriser le Président à signer ce marché.

Le Conseil Communautaire, après délibération :

- ✓ **APPROUVE** le marché à bons de commande sans mini maxi à intervenir avec la Société POLLUNET pour la prestation de lavage et de désinfection de conteneurs semi-enterrés sur le Canton de Bourg-Saint-Maurice.
- ✓ **AUTORISE** le Président à signer ce marché.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Daniel PAYOT
Président

